

COTELUB

Énergie renouvelable : le projet "centrales villageoises" officialisé



Les participants à la réunion de présentation dans les locaux de la communauté territoriale. En médaillon, Jean-Michel Bostteter, le président de la société.

/ PHOTOS A.C.

Centrales villageoises du Pays d'Aigues recherche des actionnaires.

C'est dans les locaux de la communauté territoriale, que Paul Fabre, président de CoteLub, Jean-Louis Joseph, président du Parc du Luberon et Jean-Michel Bostteter, président de SASCVPA, ont présenté vendredi, devant un partenaire d'actionnaires et d'élus, la nouvelle société : SAS Centrales villageoises du Pays d'Aigues.

Une société particulière qui fait appel aux citoyens du territoire (fondateur et actionnaires), qui fonctionne avec une gouvernance de type coopérative et qui est porteuse d'un projet économique viable.

"C'est une vision du développement des énergies renouvela-

bles, respectueuse du patrimoine, et qui s'appuie sur un dialogue constant avec les élus qui ont bien saisi l'intérêt de ce projet", lançait Jean-Louis Joseph dans son discours d'introduction, avant de rappeler toutes les phases préparatoires à la mise en place de ce projet qui a pu voir le jour grâce au soutien financier de l'Europe (voir nos précédentes éditions).

Au départ, huit habitants motivés issus de différents villages de la communauté territoriale (Peypin d'Aigues, La Tour d'Aigues, Villelaure et la Bastidonne) s'étaient lancés bénévolement dans l'aventure en créant cette société dont l'objet consiste à investir collectivement dans la pose de panneaux photovoltaïques sur toitures publiques ou privées, pour revendre l'électricité à EDF.

Agir localement pour l'écologie

"Aujourd'hui, après études, 11 toitures ont été retenues par un bureau d'étude privé (en majorité des bâtiments publics — nldr) et notre société entre en phase de capitalisation", expliquait le président Jean Michel Bostteter, qui veut faire connaître cette initiative et inviter les habitants du territoire à rejoindre les 57 premiers actionnaires, en entrant dans le capital de la société. C'est qu'il faut "récouter" 70 000€, sachant tout de même que la structure possède déjà 30% de la somme.

Les personnes qui veulent investir dans le financement de ces énergies renouvelables peuvent acquérir des parts de la société, participer à son fonctionnement et bénéficier des dividendes versés au prorata de leur investissement. "Toute personne peut devenir actionnaire



avec l'agrément des sociétaires. La rentabilité financière moyenne sur 20 ans est de l'ordre de 6.77% et les dividendes escomptés devraient s'élever à 3.3% / 20 ans", conclut le président.

En décidant de rejoindre les 57 premiers actionnaires, les personnes volontaires pourront permettre de poursuivre l'équipement des toitures sur le territoire, favoriser la mise en œuvre de solutions pour économiser l'énergie, participer à la lutte contre le réchauffement climatique, sans parler de la dimension économique locale. Autant de questions d'actualité.

Alain CARLE

Contact : Jean Michel Bostteter –
paysdaigues@centralesvillageoises.fr